

Québec, le 23 février 2011

Madame Anick Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt à l'Assemblée nationale par le député de Terrebonne, le 9 décembre 2010, d'une pétition demandant le maintien de l'accessibilité financière aux études en renonçant à une hausse des droits de scolarité en 2012 et en adoptant une loi-cadre sur les universités, je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. du Règlement de l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

  
François Crête

p. j. 1

Québec, le 23 février 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 décembre 2010, était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 14 040 citoyennes et citoyens du Québec. La pétition avait pour objet de demander le maintien de l'accessibilité financière aux études en renonçant à une hausse des droits de scolarité en 2012 et en adoptant une loi-cadre sur les universités.

Le 6 décembre 2010, avait lieu la rencontre des partenaires en éducation pour discuter de l'avenir des universités et de leur contribution au développement du Québec. À cette occasion, diverses pistes de solutions ont été discutées pour contribuer au financement des universités. Il a notamment été question de la hausse des droits de scolarité et des principes qui devraient guider une telle hausse.

Sachez que nous partageons la préoccupation des citoyennes et citoyens du Québec relativement à l'importance de l'accessibilité financière aux études. C'est pourquoi le programme de prêts et bourses sera adapté à la suite d'une hausse des droits de scolarité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LINE BEAUCHAMP